

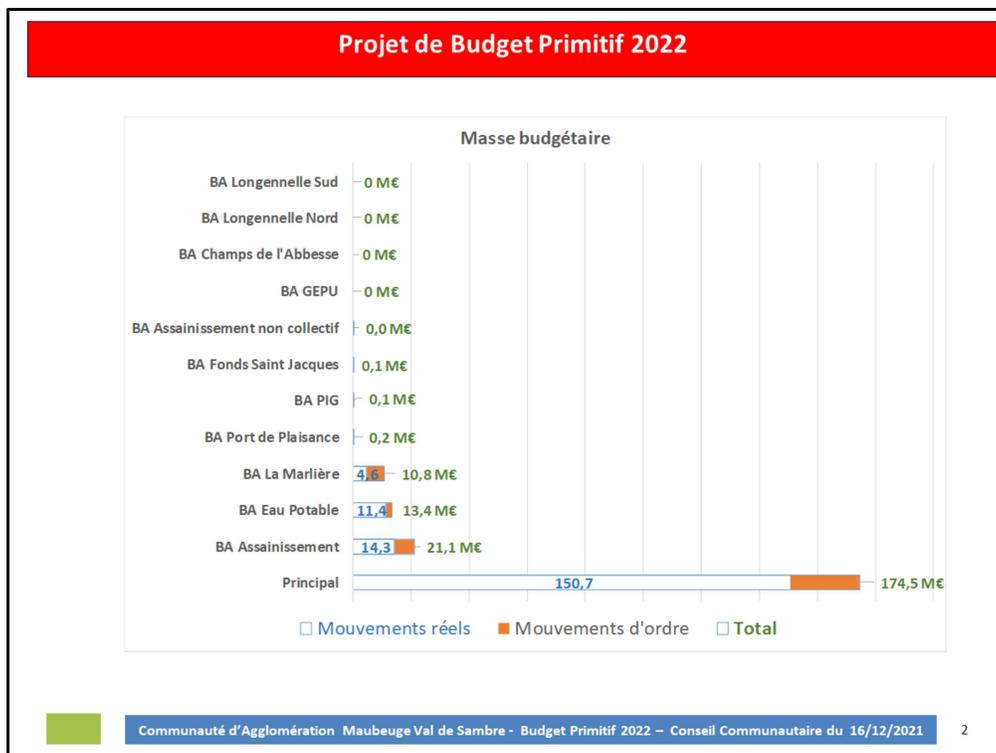


Présentation du Projet de Budget Primitif 2022

Synthèse

Conseil Communautaire du 16-12-2021





Le Budget 2022, proposé au vote, se décompose en un budget principal et 11 budgets annexes. Le budget principal, et les 3 budgets annexes Assainissement/Eau Potable et zone d'activités de la Marlière, concentrent 99% des dépenses réelles (181 M€)

Au niveau de la structuration budgétaire, les nouveautés de l'année sont :

- La mise en place d'un budget annexe « Port de Plaisance », afin de répondre à la réglementation
- Dans un souci de simplification, la réintégration des dépenses du budget de gestion des eaux pluviales urbaines au sein du budget principal mais avec la création d'un service distinct (Le budget annexe GEPU sera néanmoins ouvert sur 2022 mais avec un montant nul de dépenses et de recettes afin de permettre le passage d'écritures comptables avant sa suppression).

Denier rappel, la présence d'un budget annexe Programme d'Intérêt Général relative à la gestion par la CAMVS de l'ingénierie financière des aides à la Pierre des 3 autres communautés de l'arrondissement afin de capter les subventions d'Etat. Les dépenses non couvertes par les subventions sont financées par les 3 intercommunalités.

Contexte du Budget Primitif 2022

- **Les recettes de la communauté, impactées par la crise et par les réformes de la fiscalité locale**

- **Des ressources de plus en plus contraintes, dépendantes de l'Etat**
 - Suppression de la taxe d'habitation remplacée par une quote-part de la TVA, Disparition d'une partie du produit fiscal issu des entreprises remplacé par des compensations
- **Prévisions d'une baisse du produit de la fiscalité économique, impacté par la crise sanitaire**
- **Des recettes réelles de fonctionnement proches de la stagnation à fiscalité constante (+0,4%) nécessitant l'utilisation du levier fiscal**
 - Au regard de l'évolution contrainte des dépenses de fonctionnement
 - Au regard du financement du Projet de Territoire

- **Un Projet de territoire 2020-2026 décliné dans le Budget primitif 2022**

- **Attirer et fidéliser les habitants**
 - Aides à l'amélioration des logements, Transformation des quartiers (Pont de Pierre, Sous le Bois, Lambreçon, Provinces Françaises, Près du Paradis)
- **Préparer les entreprises aux enjeux de demain**
 - Aides économiques, Aménagement de la zone d'activités de la Marlière
- **Faire de la CAMVS un territoire exemplaire en matière environnementale** : projet d'agriculture urbaine, étude sur les circuits courts, mise en œuvre de la trame étoilée, prévention des inondations
- **CAMVS, Terre de solidarité** : renforcement du maillage des actions culturels sur l'ensemble du territoire, création d'une enveloppe ruralité au sein de la dotation de solidarité communautaire, lutte contre la fracture numérique (tiers lieu mobile), politique d'aides aux projets d'investissements des communes

Quelques rappels sur le contexte du vote du budget 2022, déjà évoqué lors du ROB :

Sans utilisation du levier fiscal, une évolution des recettes de fonctionnement quasi-nulle en raison de dotations ou compensations fiscales figées et d'un produit de la fiscalité des entreprises attendu à la baisse suite à la répercussion de la crise sanitaire sur l'activité économique.

En face des recettes, des dépenses de fonctionnement qui continuent de progresser fortement avec comme principale source de progression le coût de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Malgré ce contexte peu favorable, la CAMVS fait le choix d'une politique volontariste pour poursuivre le développement de son territoire, au travers d'une première déclinaison de son projet de territoire, adopté en novembre. Quelques actions du projet de territoire, présentes dans ce budget 2022, vous sont rappelées sur cette diapositive.



Projet de Budget Primitif 2022

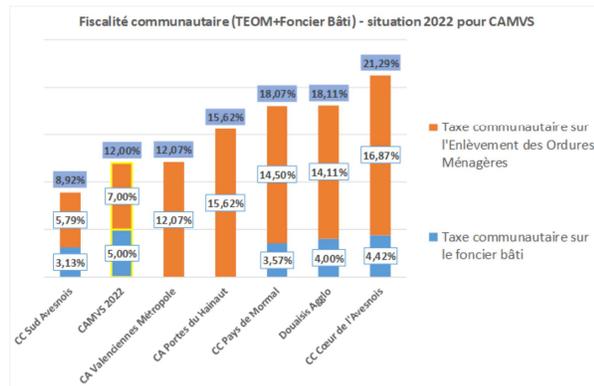
Budget Principal
Budgets annexes M14 : ZONES
D'ACTIVITES/PIG

4

Une première série de budgets présentée dans cette synthèse : le budget principal et les budgets rattachés, à savoir ceux des zones d'activités économiques et du programme d'intérêt général

Politique fiscale 2022

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 5,00 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 2,46 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 28,66 %
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 7,00 %
- Taxe GEMAPI : 469 000 €



GEMAPI :

- Un produit levé par la CAMVS de 469 000 € soit **3,6€/habitant**
- Moyenne du montant moyen levé par les communautés d'agglomérations ayant institué une taxe gemapi : **6,9€/habitant**
- Moyenne des trois intercommunalités proches (Portes du Hainaut/CC Mormal/CC Cœur de l'Avesnois) ayant levé une taxe GEMAPI : **5,9€/habitant**

Les produits fiscaux intégrés dans ce budget résultent du vote des taux d'imposition intervenus lors du précédent conseil avec :

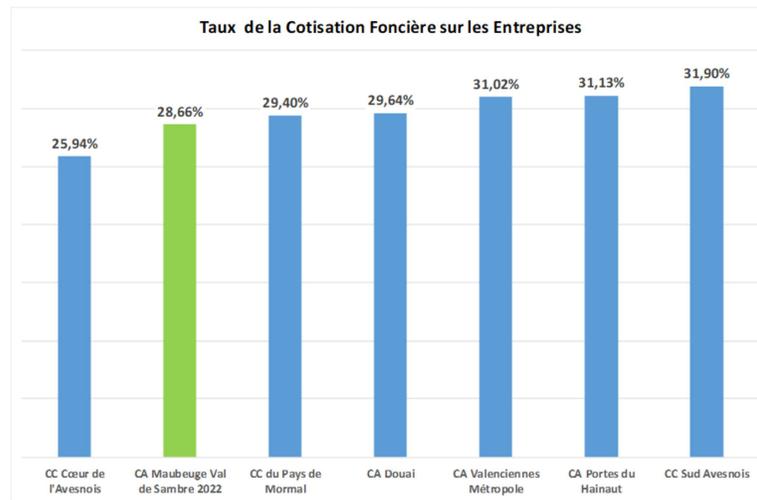
- Des taux inchangés au niveau des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, de la cotisation foncière des entreprises
- D'un vote du taux de la TEOM à 7% et d'un produit fiscal pour exercer la compétence GEMAPI de 469 000 €. Au regard des graphiques et des comparaisons sur la TEOM, la fiscalité de la CAMVS reste mesurée. Elle se situe en avant dernière position par rapport aux communautés environnantes au niveau du cumul du taux du foncier bâti et de la TEOM. Au titre de la taxe GEMAPI, le prélèvement apparaît plus réduit que la moyenne.

On rappellera que le taux initial de TEOM de 8,54%, générant un produit de 8 M€, avait été dimensionné, sur la base d'une expertise extérieure pour maintenir une situation financière correcte sur le mandat avec un PPI de 222 M€, et une maîtrise des dépenses de fonctionnement générées par les compétences communautaires à +2,4% l'an.

Le vote du taux de la TEOM à 7% a nécessité de revoir à la baisse l'engagement pluriannuel d'investissements de la CAMVS en diminuant le Fonds de Développement Urbain, en direction des communes urbaines de 26 M€, afin de conserver une trajectoire financière correcte sur le mandat. Les dépenses liées à ce fonds intervenaient à compter de 2023, le budget 2022 n'est donc pas impacté.

Le soutien aux projets des communes urbaines sera doté annuellement d'une enveloppe dimensionnée en fonction des capacités budgétaires et financières de la CAMVS, réévaluées annuellement dans le cadre de la mise à jour de la prospective et du plan pluriannuel d'investissement.

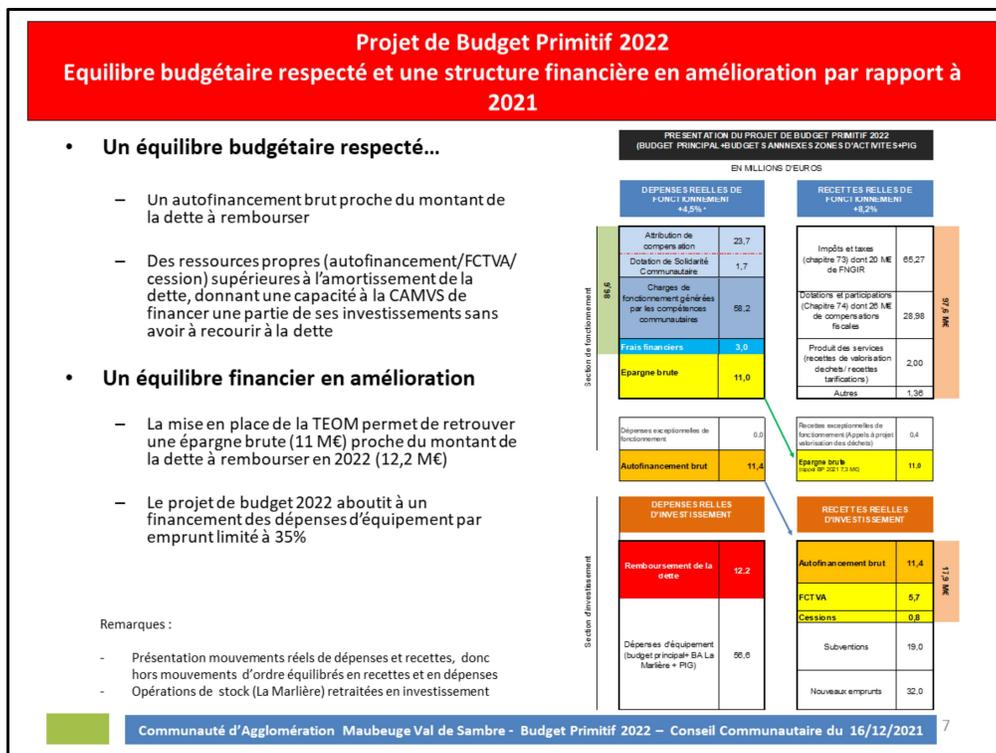
Politique fiscale 2022



Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre - Budget Primitif 2022 - Conseil Communautaire du 16/12/2021

6

Sur les entreprises, au regard du rang occupé par la CAMVS pour le taux de la cotisation foncière sur les entreprises le constat est identique.

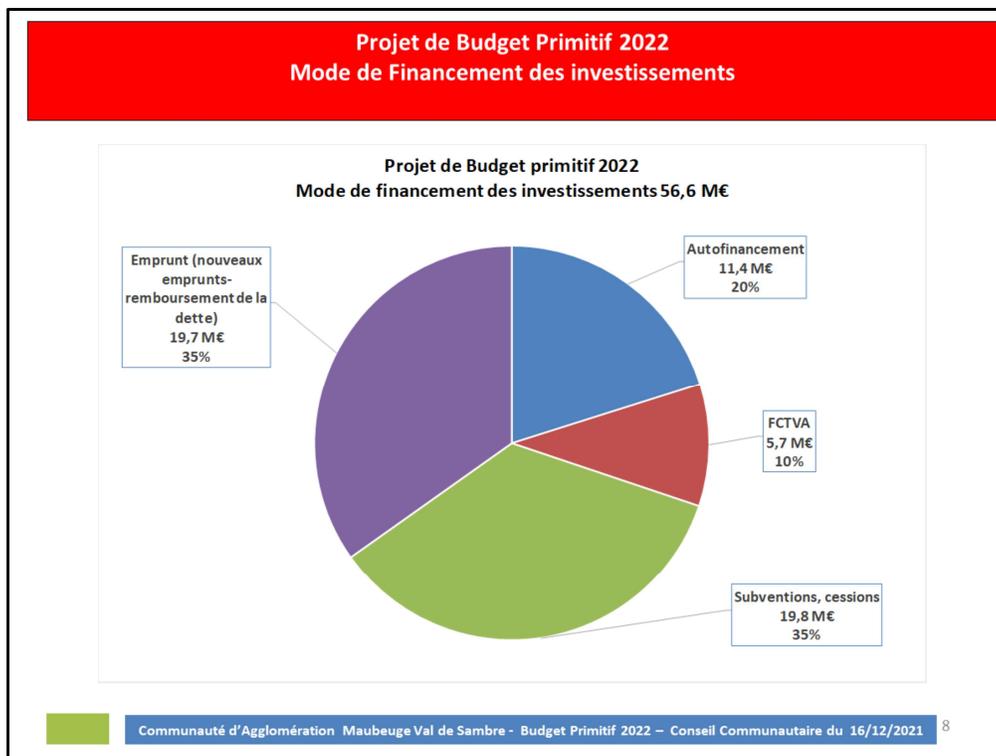


Les équilibres budgétaires et financiers du Budget Primitif 2022 sont plus satisfaisants que ceux du budget primitif 2021 où le solde de la section de fonctionnement, à savoir l'autofinancement brut (7 M€) était loin de couvrir le remboursement de la dette (un prévisionnel de 12 M€ en 2022).

Avec la mise en place de la TEOM, l'autofinancement prévisionnel est de 11 M€, et se rapproche du montant estimé du remboursement de la dette, soit une nette tendance à l'amélioration.

Les ressources propres, constituées de l'autofinancement, du produit du FCTVA et des cessions, sont supérieures à ce remboursement de la dette. Cela signifie que la CAMVS a dorénavant une capacité à financer une partie de ces investissements sans avoir à recourir à l'emprunt.

Sur le plan financier, l'épargne brute, différence entre recettes et dépenses de fonctionnement récurrentes de l'exercice, se rapproche elle aussi du montant de la dette à rembourser.



Ce graphique fait apparaître le mode de financement des investissements issu du budget prévisionnel 2022. Les ressources propres financent les 2/3 du montant des investissements. L'emprunt finance un peu plus d'1/3 des investissements. Au travers de l'emprunt, 1/3 du financement des investissements repose sur les générations futures, ce qui n'apparaît pas aberrant car ces dernières profiteront des investissements réalisés, présents dans le budget 2022.

Du Budget Primitif 2022... au Compte Administratif prévisionnel 2022

- **Sur la base du budget primitif 2022, une situation financière correcte attendue fin 2022**
 - Une capacité de désendettement de 8,2 ans sous le niveau plafond de 12 ans, en conformité avec la trajectoire financière définie dans le pacte financier et fiscal.
 - Un besoin d'emprunt estimé à 17,5 M€ sur la base d'un taux de réalisation de 60% des dépenses votées d'investissement, soit un encours de dette estimé à 107 M€ fin 2022

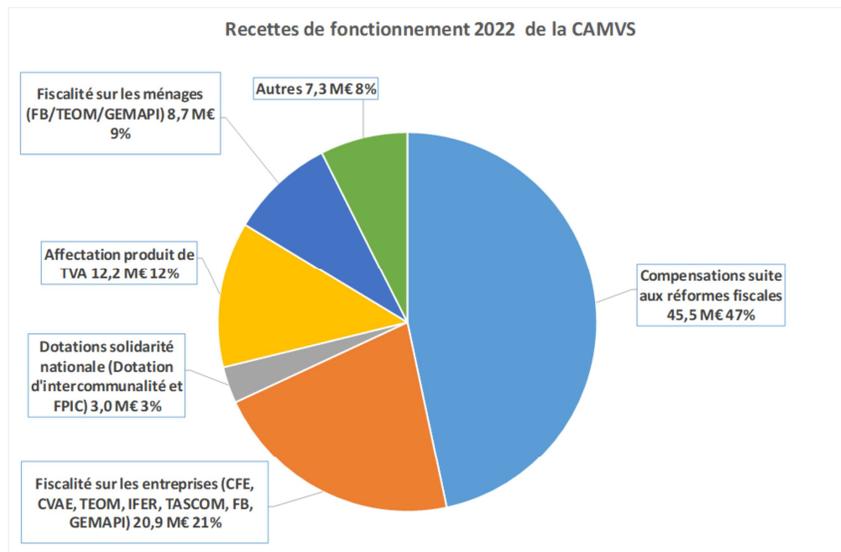
En millions d'euros	Orientations budgétaires 2022 à taux d'imposition inchangés	Hypothèse taux de réalisation	Estimation Compte Administratif 2022
Recettes réelles de fonctionnement	97,6	100%	97,6
Dépenses réelles de fonctionnement hors exceptionnel	86,6	98%	84,5
dont traitement et collecte des déchets (hors PFI)	16,1	100%	16,1
dont autres dépenses générées par les compétences communales	42,2	95%	40,1
dont attribution de compensation communautaire	23,7	100%	23,7
dont dotation de solidarité communautaire	1,7	100%	1,7
dont frais financiers	3,0	100%	3,0
Épargne brute	11,0		13,1
Taux d'épargne brute (net de l'AC)			18%
Recettes exceptionnelles de fonctionnement	0,4	90%	0,4
Dépenses exceptionnelles de fonctionnement			0,0
Auto-financement brut	11,4		13,4
Recettes réelles d'investissement (subventions, cessions, factva) hors dette	25,5	60%	15,3
Dépenses réelles d'investissement hors dette	56,6	60%	34,0
Amortissement de la dette	12,2	100%	12,2
Emprunt d'équilibre	32,0		17,5
Encours de dette au 1/1/2022 (avec 8 M€ d'emprunts mobilisés sur 2021)			102 M€
Encours de dette au 31/12/2022			107 M€ (e)
Capacité de désendettement au 31/12/2022			8,2 ans

Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre - Budget Primitif 2022 – Conseil Communautaire du 16/12/2021 ⁹

Une première estimation du compte administratif 2022, à partir du budget primitif 2022 et sur la base de taux de réalisation des enveloppes budgétaires proches de ceux observés ces dernières années, confirme l'amélioration de la situation financière.

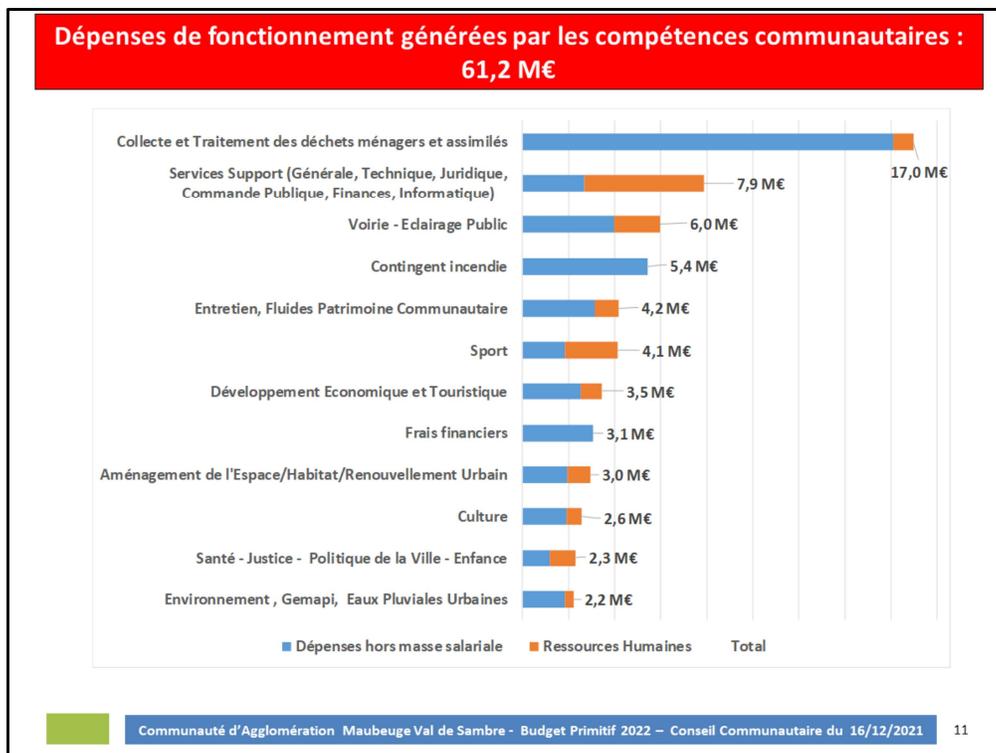
L'endettement progresse légèrement (encours de dette de 107 M€ fin 2022 contre 102 M€ fin 2021) mais la capacité de désendettement (rapport entre l'endettement et l'épargne brute) reste conforme aux objectifs du pacte financier et fiscal (de l'ordre de 8 ans), en dessous du niveau plafond défini par la loi (12 ans).

**Des recettes de fonctionnement (97,6 M€) tirées par la nouvelle fiscalité mise en place
Progression limitée à 0,4% sans fiscalité nouvelle**



La mise en place de la TEOM et de la GEMAPI fait redescendre le niveau de dépendance de la CAMVS vis-à-vis des compensations fiscales. Au sein des recettes de fonctionnement, elles repassent sous la barre des 50%.

La CAMVS tire 21% de ses ressources courantes des entreprises au travers des impôts économiques. 9% proviennent des ménages (foncier bâti/TEOM/Gemapi).



Le budget 2022 proposé aboutit à un montant de dépenses de fonctionnement générées par les compétences communautaires de 61,2 M€. La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés constitue le premier poste avec un montant de 17 M€.

Au final, après prise en compte des recettes affectées (1,7 M€ dont 1,3 M€ de recettes de valorisation), la TEOM finance un peu plus de 40% de la charge nette de ce service rendu à la population. 60% est financé par les autres ressources de la communauté.

La seconde compétence génératrice de coût est la voirie (6 M€) puis le contingent incendie (5,4 M€).

Au sein de l'enveloppe dédiée au sport, on retrouve notamment le coût de gestion des piscines, aussi bien l'Emeraude que les autres équipements gérés en régie.

Principales origines de l'augmentation des dépenses de fonctionnement

En millions d'euros	Budget Primitif 2021	Projet de Budget Primitif 2022	Variation	
Dépenses réelles de fonctionnement	83,1	86,6	3,5	
			4,3%	
Reversement aux communes membres	24,6	25,4	0,8	Reversement prévu aux communes
<i>dont attribution de compensation</i>	23,6	23,7	0,1	dans le cadre du détransfert voirie (Fouage/Curage/salage)
<i>dont dotation de solidarité communautaire</i>	1,0	1,7	0,7	Nouveau Pacte Financier et Fiscal
Dépenses générées par les compétences communautaires hors frais financiers	55,5	58,1	2,7	
Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés hors ressources humaines	14,5	16,1	1,5	Recalage du budget 2022 sur les réalisations 2021 : augmentation du coût des déchetteries (augmentation tonnage/nouveau marché/indexation) - indexation marché de collectes - augmentation coût de traitement (SMIAA) relèvement TGAP particulièrement sur les encombrants enfouis
Culture	0,5	0,7	0,1	Enrichissement de la programmation culturelle/Lecture Publique
Contingent incendie	5,1	5,2	0,1	délibération SDIS octobre 2021 impact en année pleine de la
Voie d'Eau (Réouverture de la Sambre)	0,3	0,6	0,2	réouverture de la Sambre (Participation VNF)
Electricité (Eclairage Public...)	2,9	3,2	0,3	Evolution tarif
Sport	1,4	1,5	0,2	Provision pour impact nouvelle DSP (Emeraude)/avenant covid
Dépenses imprévues		0,5	0,5	
Masse salariale (chap 012)	14,0	14,1	0,1	
Subventions	4,8	4,8	0,0	
Autres	11,9	11,6	-0,3	
Frais financiers	2,9	3,0	0,1	

Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre - Budget Primitif 2022 - Conseil Communautaire du 16/12/2021 12

Les principales sources d'augmentation des dépenses de fonctionnement sont :

- les déchets ménagers : +1,5 M€ par rapport au budget primitif 2021. Les principales sources de progression sont l'augmentation du coût des déchetteries suite à la mise en place du nouveau marché, leur fréquentation, mais aussi l'accroissement de la fiscalité environnementale (TGAP)
- les reversements aux communes membres, principalement liés à la mise en place du nouveau pacte financier et fiscal, caractérisé par l'augmentation de la dotation de solidarité communautaire (+0,7 M€)
- L'augmentation du coût de l'énergie
- La voie d'eau avec l'impact de contribution de la CAMVS aux dépenses d'exploitation liées à la réouverture de la Sambre (En 2022, cela joue sur une année complète contre une ½ année en 2021)
- Les provisions constituées au titre de la mise en place de la nouvelle DSP sur l'Emeraude à compter de juin prochain et à un avenant covid

On soulignera que le budget primitif 2022 traduit la poursuite d'une forte maîtrise des dépenses de personnel, des subventions maintenues à leur niveau de 2021.

Les dépenses d'investissement hors dette : 56,6 M€ prévus

	Principaux Investissements 2022	
Voirie	8,6 M€	Nouvelle programmation, Solde ancienne programmation, Sécurisation ouvrages d'art, Eclairage Public
Aménagement de l'espace	8,4 M€	Aménagement Pôles Gares Maubeuge et Jeumont/Clouterie/Etudes : Devenir ancien hôpital, ...
Développement Economique	6,3 M€	La Marlière/Réhabilitation locaux
Culture	5,9 M€	Jeux/Aides Economiques
Réhabilitation Logements (Parc Privé/Parc Social)	5,3 M€	Solde Pôle Musiques Actuelles
Renouvellement Urbain	4,4 M€	Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain : Quartiers Pont de Pierre/Sous Le Bois/Lambreçon/Provinces Françaises/Près du Paradis
Equipements Collecte des déchets ménagers	3,1 M€	Colonnes enterrées/Décloisonnement des bacs/Modernisation contrôle d'accès aux déchetteries/Matériel broyages
Réhabilitation piscines	2,9 M€	Emeraude (0,18 M€)/Autres piscines (2,72 M€)
GEMAPI, Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, Ressources environnementales	2,7 M€	Reprise sites fin de portage EPF/Travaux gestion des eaux pluviales/ études érosions préféables aux travaux
Fonds de concours aux communes	2,2 M€	
Patrimoine CAMVS	1,4 M€	Audit Technique des bâtiments, Travaux bâtiments, Renouvellement flotte véhicules, étude regroupement des services techniques
Développement Touristique	1,4 M€	Véloroute V31 Maubeuge Forêt de Mormal ...)
Nouvelle aire d'accueil des gens du voyage	1,3 M€	
Voie d'Eau	0,7 M€	Réfection des quais flottants
TOTAL	56,6 M€	

Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre - Budget Primitif 2022 - Conseil Communautaire du 16/12/2021

13

Dans le cadre de la réalisation du projet de territoire, la CAMVS accentue sa politique d'investissement avec 56,6 M€ prévus. Cette enveloppe correspond à des opérations engagées et de nouveaux projets proposés pour 2022, tels que :

- Les dépenses en matière de voirie avec les crédits liés à la nouvelle programmation mais aussi une enveloppe spécifique, dédiée à l'éclairage public ou à la sécurisation d'ouvrages d'art.
- Le début des interventions au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
- La réfection des quais flottants sur la Sambre
- Les investissements relatifs aux équipements liés à la gestion des déchets (contrôle d'accès aux déchetteries, décloisonnement des bacs dans le cadre du nouveau marché de collecte,...)



Projet de Budget Primitif 2022

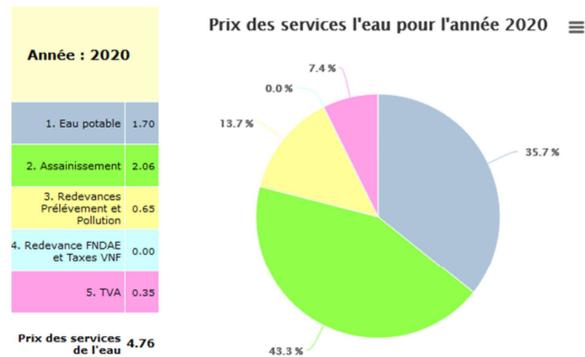
Budgets M4

Budget Eau Potable

Budget Assainissement

Budget Port de Plaisance

Prix de l'eau inchangé en 2022



Prix de l'eau pour une facture de 120m3	2019	2020
Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois	4,98	5,00
Communauté de Communes du Pays de Mormal	4,98	5,00
Communauté de Communes Sud Avesnois	4,93	5,03
CAMVS	4,75	4,76
Moyenne Bassin Artois Picardie	4,58	4,58

Au niveau des services publics de gestion de l'assainissement et de l'alimentation en Eau Potable, il est proposé de maintenir le prix de l'eau en 2022 à son niveau de 2021.

Budget Eau Potable : situation budgétaire et financière satisfaisante avec l'absence d'un endettement au 1/1/2022

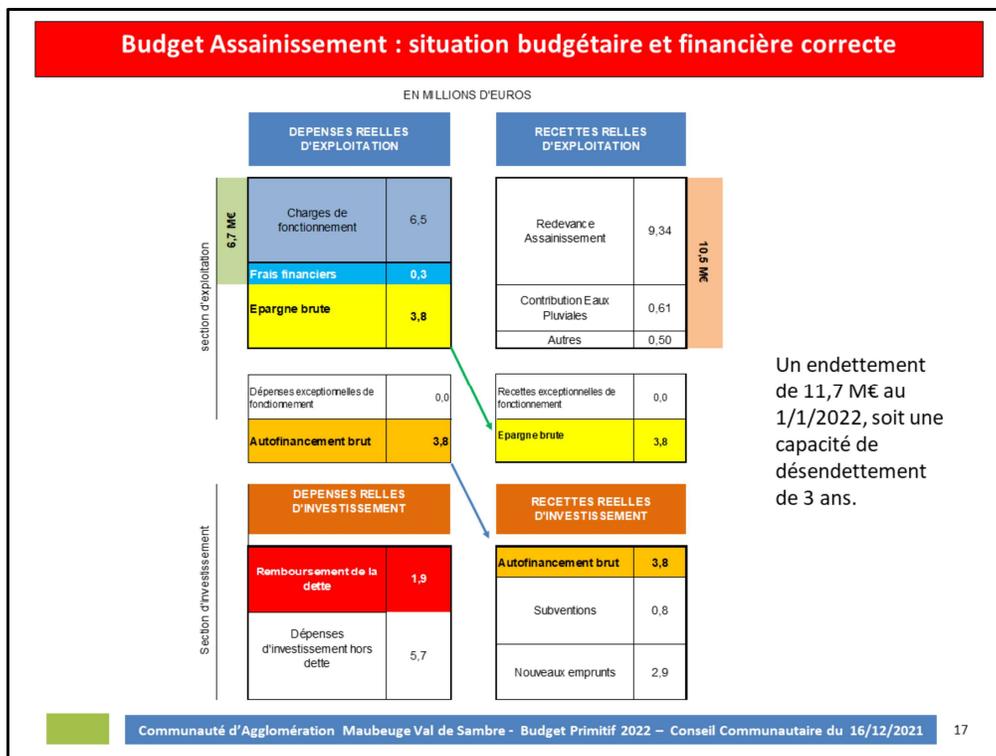
EN MILLIONS D'EUROS

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		
section d'exploitation	Charges de fonctionnement	6,4	8,4 M€	
	Frais financiers	0,0		
	Epargne brute	2,0		
Dépenses exceptionnelles de fonctionnement		0,0	Recettes exceptionnelles de fonctionnement	
Autofinancement brut		2,0	Epargne brute	
Epargne brute		2,0	Autres	
			0,42	
section d'investissement	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	
	Remboursement de la dette	0,0	Autofinancement brut	
	Dépenses d'investissement hors dette		5,0	Subventions
			0,2	
			Nouveaux emprunts	
			2,7	

Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre - Budget Primitif 2022 - Conseil Communautaire du 16/12/2021

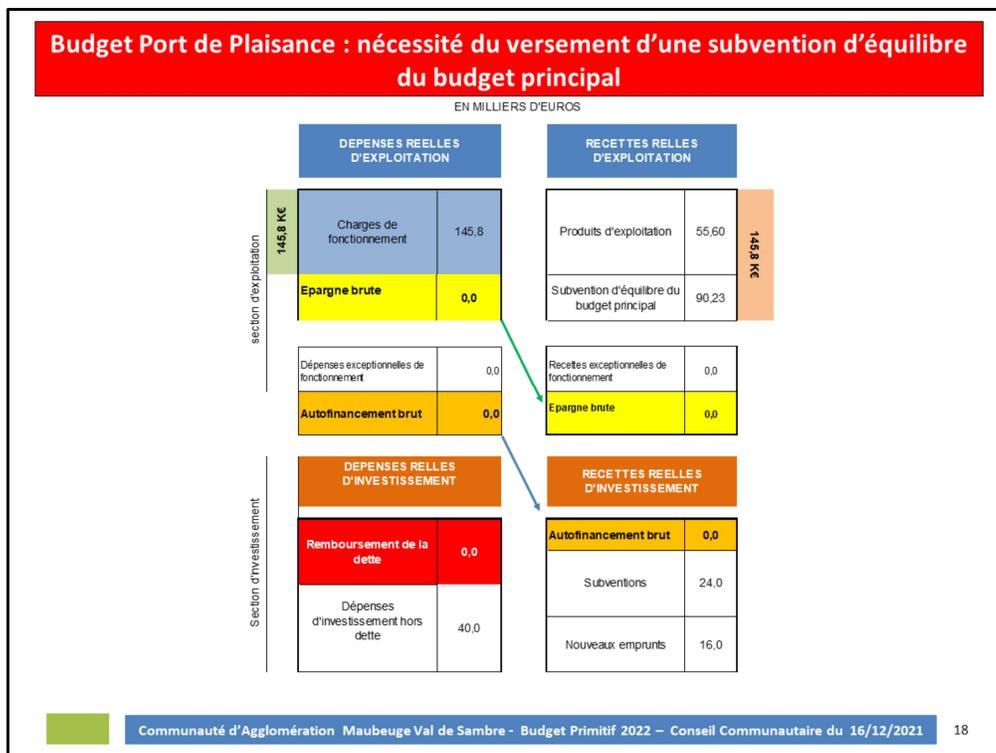
16

Le projet de budget primitif 2022 du budget Eau Potable se traduit par une structure financière et budgétaire saine. Absence d'endettement au 1/1/2022. Si le budget primitif fait apparaître un besoin d'emprunt de 2,7 M€ sur l'année, celui-ci disparaîtra avec la reprise du résultat de l'année 2021.



Concernant le budget assainissement, le constat est quasi-identique avec un niveau d'épargne brute de 3,8 M€, donnant une forte aisance à rembourser la dette contractée (1,9 M€).

Par ailleurs, le besoin d'emprunts que fait apparaître le budget primitif 2022 sera tout ou partie effacée avec la reprise des résultats de l'exercice 2021.



Le budget annexe « Port de Plaisance » a été créé par délibération du conseil communautaire du 23-11-2021. Il fait apparaître un déficit d'exploitation, nécessitant la mise en place d'une subvention d'équilibre de 90 k€, les recettes d'exploitation (location d'anneaux) s'avérant insuffisantes pour couvrir les charges.